

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de St Edmond les-Plaines, tenue dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville, 561 rue Principale, St-Edmond-les-Plaines le lundi, 3 février 2020 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Rodrigue Cantin, Maire
Madame Josée Lavoie, Conseillère
Madame Carolle Bouchard, Conseillère
Monsieur Maxime Lapointe, Conseiller
Madame Martine Verville, Conseillère

ABSCENCES : Monsieur Martial Gauthier, Conseiller
Monsieur Tony Paré, Conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :
Madame Pascale Deschesnes, directrice générale, secrétaire-trésorière
Messieurs Sylvain Tremblay et Claude Lapointe

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal du 6 janvier 2020
- 2.3. Déclaration des conflits d'intérêts
- 2.4. Approbation des salaires nets pour le mois janvier 2020
- 2.5. Liste des comptes de décembre 2019 et de janvier 2020

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Paiement facture – Construction Bon-Air
- 3.2. BAnQ calendrier de conservation des documents – GALA
- 3.3. Bâtiment caisse populaire – Prix de vente
- 3.4. Équilibrage du rôle d'évaluation
- 3.5. Paiement - Comité culturel (Volet municipal)
- 3.6. Engagement concierge
- 3.7. Les Journées de la persévérance scolaire
- 3.8. Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité
- 3.9. Création et mise sur pied d'un comité de pilotage MADA
- 3.10. Création et mise sur pied d'un comité de suivi de la Politique MADA
- 3.11. Adoption de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et de son plan d'action pour la MRC Maria-Chapdelaine

4. LOISIRS ET CULTURE

- 4.1. Paiement fond de la ruralité – Projet prêt de matériel
- 4.2. Paiement fond de la ruralité – Comité des loisirs de Saint-Edmond-les-Plaines

5. URBANISME

6. DONS ET SUBVENTIONS

- 6.1. Gala méritas – Polyvalente de Normandin
- 6.2. Complexe AQUAGYM – Achat d'une plaque commémorative

7. CORRESPONDANCE

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1. Suivi du conseil
- 8.2. Suivi de la rencontre Régie intermunicipale

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1. .
- 9.2. ...
- 9.3. ...

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Pascale Deschesnes
Directrice générale & secrétaire-trésorière

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 30, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

1. ADMINISTRATION

1.1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Maxime Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents :

22-02-2020

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour. Avec l'ajout des points suivants : 9.1. Lettre de monsieur Sylvain Jobin et 9.2. Soumission pour l'audit de la Municipalité.

1.2. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 06 JANVIER 2020

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par madame Carolle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents :

23-02-2020

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 janvier 2020.

1.3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

1.4. APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Maxime Lapointe, et résolu à l'unanimité des membres présents :

24-02-2020

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 7649,03\$ pour le mois de janvier 2020.

1.5. LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2020

Il est proposé par, madame Josée Lavoie appuyé par, monsieur Maxime Lapointe, et résolu à l'unanimité des membres présents :

25-02-2020

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 4397.64 \$ ainsi que celle des comptes payés d'avance au montant de 286 697.55\$ et d'en autoriser les paiements.

2. RÉSOLUTIONS

2.1. PAIEMENT DE FACTURE – CONSTRUCTION BON-AIR

Il est proposé par monsieur Maxime Lapointe, appuyé par madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité des membres présents :

26-02-2020

D'autoriser le paiement de la facture #C065 25206 d'un montant de 281 144,10\$ taxes incluses à l'entreprise Construction Bon-Air pour les travaux d'amélioration aux installations de production d'eau potable, conformément au décompte de projet #2 fourni par l'entreprise Stantec.

2.2. BANQ CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS- GALA

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines est un organisme public visé au paragraphe 7 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

27-02-2020

Il est proposé par madame Martine Verville et appuyé par madame Carolle Bouchard:

D'autoriser Mme Maryève Picard à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

D'autoriser la directrice générale et le maire à signer ladite entente.

2.3. BÂTIMENT CAISSE POPULAIRE – PRIX DE VENTE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre le bâtiment de la caisse populaire à vendre;

ATTENDU QUE l'entente avec la caisse populaire a été résiliée en date du 31 octobre 2019, par la résolution 11-01-2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal se sont mis d'accord sur le prix de départ ainsi que le prix minimum pour la vente du bâtiment;

Il est proposé par monsieur Maxime Lapointe, appuyé par madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité des membres présents :

28-02-2020

D'autoriser la directrice générale et le maire à informer la population et de faire les affichages nécessaires afin pour fin de vente.

2.4. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE l'équilibration d'un rôle d'évaluation sert à modifier tout ou partie des valeurs inscrites au rôle en vigueur dans le but d'éliminer le plus possible les écarts entre les proportions de la valeur réelle que représentent les valeurs inscrites au rôle;

ATTENDU QUE l'équilibration des rôles est conçue afin de rétablir l'équité entre les contribuables et éviter des variations de valeur encore plus importantes après une autre période de trois (3) ans.

29-02-2020

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser CÉVIMEC-BTF à procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation 2021-2022-2023.

2.5. PAIEMENT- COMITÉ CULTUREL DE LA BIBLIOTHÈQUE 2020 (VOLET MUNICIPAL)

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Martine Verville, et résolu unanimement:

30-02-2020

QUE la Municipalité procédera au paiement de 3076.05\$ au Comité culturel de Saint-Edmond-les-Plaines.

2.6. ENGAGEMENT CONCIERGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage de poste;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule candidature;

31-02-2020

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé, madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

De nommer Madame Lucie Cantin comme concierge du bureau municipal;

De fixer au 3 février 2020 la date d'entrée en fonction de Mme Cantin au poste de concierge

De fixer sa rémunération à 45,00\$ par semaine.

2.7. LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que malgré cette position enviable de la région ce sont encore 9,2% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12,1% pour les garçons et 6,3% pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé soit environ 439 000\$ durant toute sa vie active;
- Vis sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chance de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risque de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risque de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);

- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelques 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de certaines activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

32-02-2020

De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, de développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour les communautés;

De faire parvenir une copie de cette résolution au CRÉPAS.

2.8. DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948), la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la *Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM* rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE, malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence, sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité représente aussi la diversité de ses membres, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

33-02-2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Lapointe,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Par la présente DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-LES-PLAINES POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ, la municipalité se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires et lors de ses interventions;
- offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

2.9. ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de pilotage MADA dans le cadre de l'actualisation de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire il y a lieu d'entériner la nomination des personnes qui, au cours des deux dernières années, ont contribué à l'élaboration de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et du plan d'action 20-24 de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

34-02-2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Carolle Bouchard
Appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines entérine la nomination au sein du comité de pilotage de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie, les personnes suivantes :

Rodrigue Cantin, Martine Verville (RQA-F), Pascale Deschesnes, Huguette Asselin, Réjeanne Bernard

2.10. CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de suivi MADA pour la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire il a été convenu de nommer des personnes pour assurer la mise en œuvre du volet MADA du plan d'action 2020-2024;

35-02-2020

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lavoie
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat est notamment, de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre 2020-2024.

QUE ce comité soit composé d'un responsable administratif de la MRC, de l'élu (e) responsable des questions aînées (RQA) à la municipalité, madame Martine Verville, de l'agent local et des personnes suivantes : mesdames Huguette Asselin et Réjeanne Bernard, ainsi que monsieur Rodrigue Cantin. Il est également convenu que les membres du comité de suivi de la politique MADA seront convoqués au moins deux fois l'an, et que cette responsabilité incombe à la responsable administrative des politiques MADA à la MRC Maria-Chapdelaine.

2.11. RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLES, AÎNÉS ET SAINES HABITUDES DE VIE ET DE SON PLAN D'ACTION POUR LA MRC MARIA-CHAPDELAINÉ.

CONSIDÉRANT QU'en 2018, les 13 collectivités du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine ont manifesté l'intérêt d'actualiser leur politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution no 294-09-17, le conseil de la MRC autorisait la présentation d'une demande d'aide financière de 53 000 \$ auprès du gouvernement du Québec afin d'actualiser la politique MADA et les plans d'action des 13 villes et villages et de la MRC Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'il avait été convenu qu'au terme de la démarche, chaque municipalité ou collectivité aurait sa propre politique et ses propres actions locales;

CONSIDÉRANT QU'au cours de deux dernières années, plusieurs consultations ont été tenues dans les différents milieux du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la teneur de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie (MADA) et de son plan d'action déposés à la présente séance ordinaire sont conformes aux attentes des membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

36-02-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Martine Verville
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines, adopte la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie » et le plan d'action 2020-2024 de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines dans le cadre de la démarche « Municipalité Amie des Aînés.

ADOPTÉE EN DATE DU 03 février 2020

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

3. LOISIRS ET CULTURE

3.1. PAIEMENT FOND DE LA RURALITÉ – PROJET PRÊT DE MATÉRIEL

Il est proposé par monsieur Maxime Lapointe, appuyé par madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

37-02-2020

D'autoriser le paiement de 1445,53\$ pour l'achat de matériel audio et vidéo qui servira pour la municipalité et les différents organismes et comités du milieu.

3.2. PAIEMENT FOND DE LA RURALITÉ – COMMISSION DES LOISIRS

Il est proposé par monsieur Maxime Lapointe, appuyé par madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité des membres présents :

38-02-2020

D'autoriser le paiement de 500,00 \$ pour l'entretien de la patinoire extérieure de Saint-Edmond-les-Plaines pour la période hivernale 2019-2020.

4. URBANISME

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1. GALA MÉRITAS POLYVALENTE DE NORMANDIN

Il est proposé par, madame Martine Verville appuyé par monsieur Maxime Lapointe, et résolu à l'unanimité des membres présents :

39-02-2020

D'octroyer un montant de 180,00 \$ à la Polyvalente de Normandin pour la tenue de son GALA Méritas 2020.

5.2. COMPLEXE AQUAGYM – ACHAT D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

ATTENDU QUE le complexe AQUAGYM sera un service public ouvert pour la population de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines souhaite contribuer à la campagne majeure de financement 2019-2024 Investir dans un milieu en action;

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

40-02-2020

De contribuer à la campagne de financement de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour la construction du complexe de l'AQUAGYM, en achetant une plaque commémorative individuelle au coût de 1000,00\$.

6. CORRESPONDANCE

6.1. APPEL DE PROJETS : PLANTER DES ARBRES POUR SÉQUESTRE LE CARBON

E

Le point sera discuté lors de la prochaine plénière.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1. SUIVI DU CONSEIL

Les conseillers font le bilan des comités sur lesquels ils représentent la municipalité.

7.2. SUIVI DE LA RENCONTRE RÉGIE INTERMUNICIPALE

Un suivi de la rencontre du 29 janvier en lien avec la présentation du projet de la régie intermunicipale est fait aux conseillers et à la population.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1. LETTRÉ SYLVAIN JOBIN

Il est proposé par, monsieur Maxime Lapointe appuyé par, madame Martine Verville

41-02-2020

D'accepter la lettre de démission de monsieur Sylvain Jobin, du poste de directeur des travaux publics.

D'accepter que cette démission soit effective en date du 3 avril 2020, comme mentionnée par monsieur Jobin dans sa lettre.

8.2. SOUMISSION AUDIT

Considérant que nous avons reçu seulement une soumission et que celle-ci comporte des erreurs en lien avec le mandat;

Il est proposé par, madame Carolle Bouchard appuyé et résolu unanimement,

42-02-2020

De redemander une soumission à deux firmes comptables différentes et de faire parvenir les soumissions aux membres du conseil, pour une prise de décision.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est accordée aux citoyens de 21 h 06 à 21 h 20.

Monsieur Sylvain Tremblay demande si le prix de vente du bâtiment de la caisse est établi et quand la municipalité publicisera que celui-ci est à vendre.

Monsieur Claude Lapointe demande quand les bacs bruns arriveront.

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité des membres présents :

43-02-2020

QUE la présente assemblée soit et est levée à 21 h 20.

M. RODRIGUE CANTIN
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

MME PASCALE DESCHESNES
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Rodrigue Cantin,
Maire